

« LA FURIEUSE CARRILLONNE » – EDITION 2024

REGLEMENT DE LA COURSE PEDESTRE

COURSES : L'association « Les Furieux du bitume » organise en partenariat avec la ville de Carrières-sur-Seine la manifestation « La Furieuse Carrillonne » le **dimanche 13 octobre 2024**. Sont prévues une course de **12 km**, une course de **6 km**, une course de **3 km individuel** et le **3km duo** (un adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans à vélo).

Le parcours de 12 km est constitué de deux fois la boucle de 6 km, principalement sur route, avec un passage sur terre stabilisée, un sur chemin de terre et une zone avec un escalier en bois. Le parcours de 3 km est essentiellement sur route.

Les départs et arrivées ont lieu dans le parc de la mairie de Carrières-sur-Seine. Le départ du 12 km est prévu à 9h00, suivi du 6 km à 9h10, puis du 3 km individuel à 11h00, et enfin à 11h10 pour le 3 km duo.

ASSURANCE : Conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les participants à la course « La Furieuse Carrillonne » auprès de AXA. Il incombe aux participants (hors licenciés de la FFA) de souscrire une police individuelle accident.

CONDITIONS DE PARTICIPATION : Les courses sont ouvertes aux licenciés FFA, ainsi qu'aux non licenciés, munis d'un dossard, remplissant les conditions d'âge au 31 décembre 2024 suivantes :

- à partir de 16 ans pour la course de 12 km ;
- à partir de 16 ans pour la course de 6 km ;
- à partir de 12 ans pour la course de 3 km ;
- adulte accompagné d'un enfant de moins de 12 ans à vélo pour la course duo de 3 km.

Pour les majeurs, la mise en place du Parcours Prévention Santé (PPS) par la FFA devient obligatoire sur l'ensemble des courses et manifestation au 1^{er} septembre 2024. Il se substitue à la fourniture d'un certificat médical d'aptitude à la pratique. Le participant à la course devra se connecter, dans les trois mois précédant sa compétition, à la plateforme web dédiée : pps.athle.fr et y suivre les différentes étapes. Il pourra alors éditer son attestation et la fournir à l'organisateur.

Pour les mineurs, présentation obligatoire :

- soit d'une copie de licence FFA en cours de validité à la date de la course, ou d'une licence sportive en cours de validité sur laquelle doit apparaître la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une fédération listée dans le Règlement des manifestations de running en vigueur.

- soit la personne exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent sur le bulletin que chacune des rubriques du questionnaire de santé FFA donne lieu à une réponse négative.

- A défaut, produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Leur inscription devra être signée par un représentant légal et une autorisation parentale délivrée.

En s'inscrivant à la course, les participants s'engagent à respecter le présent règlement et les directives sanitaires gouvernementales en vigueur le jour de la course.

INSCRIPTIONS : Les inscriptions se feront dans la limite des places disponibles selon les modalités suivantes :

- par Internet, jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 inclus sur le site Le-Sportif.com ;
- au Forum de la Ville et des Associations, parc de la mairie de Carrières-sur-Seine, le dimanche 8 septembre 2024 ;
- par courrier postal, du lundi 9 septembre 2024 jusqu'au vendredi 27 septembre 2024 inclus, le cachet de la Poste faisant foi, en envoyant le bulletin d'inscription complété et signé ainsi que le paiement des droits à l'adresse suivante :

M. Albert MARQUES
40, rue Gabriel Péri
78420 Carrières-sur-Seine

- et dans la limite des places restantes, le samedi 12 octobre 2024 dans le parc de la mairie de 14h00 à 17h00.

Aucune inscription le jour de la course ne sera possible.

Les droits d'inscription sont fonction de la course, payables en espèces ou par chèque à l'ordre de « La Furieuse Carrillonne » :

- course 12 km : quinze (15) euros par personne
- course 6 km : neuf (9) euros par personne
- course 3 km : cinq (5) euros par personne
- course duo : sept (7) euros pour le couple adulte-enfant

Seuls les dossiers d'inscription complets, accompagnés du règlement des droits seront pris en compte. Tout engagement est ferme et définitif ; il ne pourra faire l'objet ni d'un remboursement, ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit.

DOSSARDS : Les dossards seront à retirer par les participants au parc de la mairie de Carrières-sur-Seine, sur présentation d'une pièce d'identité valide :

- soit le samedi 12 octobre 2024 de 14h00 à 17h00 ;
- soit le dimanche 13 octobre 2024 à partir de 8h00, et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Le retrait du dossard n'est plus possible après le départ de chaque épreuve. Aucun dossard ne sera envoyé par la Poste.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu, ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dans ce type de situation.

Le dossard devra être entièrement visible, **porté à l'avant sur la poitrine ou sur le ventre du coureur**, tout au long de la course. Les enfants à vélo devront porter un casque de protection.

TEMPS LIMITE ET CLASSEMENTS : Le temps limite par course est le suivant : 12 km = 1h 30 mn ; 6 km = 1h ; 3 km = 45 mn. Au-delà de ces délais, les signaleurs sur le parcours pourront demander aux participants de rendre leur dossard et de rejoindre au plus court la zone d'arrivée.

Les classements seront affichés dans le parc de la mairie après chaque course, et disponibles sur le site Le-Sportif.com ainsi que sur le site de la course lafurieusecarrillonne.e-monsite.com

RECOMPENSES : Des récompenses seront remises le jour de la course aux 3 premiers hommes et femmes de chacune des 3 courses individuelles (classement général), ainsi que les 3 premiers hommes et femmes de la course 3 km duo (sans classement). Tous les enfants à vélo de la 3 km duo recevront aussi une récompense.

SECURITE ET ASSISTANCE : La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours, par des agents de sécurité agréés ainsi que par la Police municipale.

Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tout participant autorise l'organisation à lui faire donner tous les soins médicaux et hospitalisation en cas d'accident ou d'urgence.

CODE DE LA ROUTE, PROPRETE ET RESPECT : Tout participant s'engage à respecter le balisage et les consignes des organisateurs. Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autres débris, faisant preuve d'anti-sportivité, du non-respect des bonnes mœurs, manquant de respect aux bénévoles ou aux autres concurrents sera disqualifié.

DROIT A L'IMAGE : Par sa participation, chaque concurrent autorise expressément l'organisateur et la ville de Carrières-sur-Seine, ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la course et ce, sur tout support, par tous les moyens, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout inscrit dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des données le concernant ainsi que du droit de s'opposer au traitement de ses données, du droit de demander la limitation du traitement de ses données et du droit à la portabilité desdites données.

ANNULATION, MODIFICATION : En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'arrêté préfectoral ou toutes autres décisions administratives ou de toutes autres circonstances que l'organisateur estimerait, notamment, mettre en danger et/ou menacer la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou de reporter la course, d'en modifier les tracés, ou d'apporter tous les changements nécessaires au bon déroulement de la course. Dans cette hypothèse, aucun remboursement des droits d'inscription, même partiel ne pourra être effectué, ni d'indemnité perçue.

RESPONSABILITE : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de non-respect du présent règlement, et en cas de vols ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation.



Contact : LaFurieuseCarrillonne@gmail.com

Organisateur : M. Albert MARQUES - ☎ 06 60 81 99 91

Président de l'association « Les Furieux du bitume »